

CLINIQUE REER

Ce couple peut-il assurer l'avenir de ses enfants et voyager?

Êtes-vous en voie d'atteindre l'indépendance financière à votre retraite? Chaque semaine, nous vous présentons la situation de lecteurs qui se sont posé la question. Un planificateur financier a étudié leur dossier et rend jugement.

Le cas

Monsieur et madame sont âgés de 39 ans. Ils ont des enfants de 2 et 4 ans. Ingénieur, papa travaille à plein temps. Maman travaille de son côté trois jours par semaine.

Le salaire familial est d'environ 120 000 \$ par année.

La maison est évaluée à 500 000 \$, avec une hypothèque de 240 000 \$. Une voiture est payée, l'autre est louée.

Le compte REER de madame contient 31 500 \$, son CELI, 23 800 \$, et son CRI, 22 140 \$. Pour monsieur, le REER est à 63 936 \$, et le CELI, à 24 065 \$. Le fonds de pension de monsieur atteint 128 041 \$, avec une cotisation établie à 8,5% de l'employé et à 6,5% de l'employeur.

Le régime enregistré d'épargne-études (REEE) de monsieur est à 6 615 \$.

Le couple s'interroge. Il dit vouloir assurer l'éducation des enfants et espère pouvoir voyager. Est-ce possible?

L'opinion de Karine Turcotte, gestionnaire de portefeuille chez Medici

D'abord sur l'éducation des enfants.

Une seule contribution de 5 000 \$ a été effectuée au REEE depuis leur naissance. Je commencerais par récupérer les cotisations non utilisées du REEE en y transférant une partie de l'argent contenu dans les CELI. La récupération est d'un maximum de 5000 \$ annuellement par enfant. Une contribution au REEE est accompagnée d'une subvention de 30%. C'est un rendement difficile à battre.

En parallèle, il faudrait continuer à cotiser au REEE jusqu'à ce que chacun des enfants ait 16 ans. Au total, c'est 36 000 \$ de cotisations qui seront envoyés dans les REEE de chacun des enfants, ce qui veut dire 46 800 \$ en tenant compte des subventions. Le couple peut contribuer pour plus que cela, mais la subvention cesse après des cotisations de 36 000 \$.

Ce devrait être suffisant pour assurer l'éducation des enfants.

Sur la question des voyages, maintenant.

Après avoir échangé avec le couple, il s'avère que celui-ci croit être en mesure d'économiser 8000 \$ par année (en incluant les cotisations au REEE) et de cumuler une enveloppe de 3 500 \$ pour des voyages.

Postulons d'abord un taux de rendement de 6% par an sur le fonds de pension de monsieur, les REER et les CELI, de même que sur les contributions d'épargne annuelles. À 65 ans, le couple devrait avoir accumulé un capital de 1,5 M\$ en dollars d'aujourd'hui (2,4 M\$ en dollars futurs).

Supposons maintenant un revenu de retraite de 65 000 \$ (brut, 50 000 \$ après impôt, indexé à un taux d'inflation de 2% par an) et un taux de rendement de 5% par an sur le capital accumulé à partir de 65 ans (le rendement projeté

Un portrait de notre couple de 39 ans, parent de deux enfants de deux et quatre ans

Actifs	Total
CELI	47 865 \$
REER/CRI	117 576 \$
REEE	6 615 \$
Fonds de pension	131 041 \$
Actifs financiers	303 097 \$
Résidence	500 000 \$
Hypothèque	246 000 \$
Actifs non financiers	254 000 \$
Valeur nette totale	557 097 \$

est plus faible qu'auparavant, parce qu'il y a moins de risques à prévoir dans les placements). Si les deux conjoints décèdent à 95 ans, il devrait rester en héritage aux enfants une somme de 350 000 \$ (toujours en dollars d'aujourd'hui, 1 M\$ en dollars futurs).

À savoir si le couple peut se permettre de voyager, la réponse est donc assurément oui.

Dans ce calcul, le couple continue à réinvestir en épargne pour la retraite l'argent versé initialement au REEE après que les enfants aient atteint l'âge de 16 ans. Si au contraire il le dépensait, il resterait encore un héritage, mais il ne serait que de 200 000 \$ (en dollars d'aujourd'hui).

À la valeur des liquidités s'ajoute celle de la maison, qui sera désormais payée.

Quelques précisions importantes de M^{me} Turcotte

Évidemment, les hypothèses de rendement de 6% jusqu'à la retraite, de même que celle de 5% après celle-ci, sont appliquées de façon linéaire. Ces rendements ne seront pas ceux observés annuellement. Les marchés financiers fonctionnent souvent en dents de scie. D'importantes corrections de marché, à de mauvais moments, sont susceptibles d'influencer le résultat final. L'exercice qu'on a effectué est une feuille de route qui demande à être ajustée périodiquement.

Un autre enjeu important. Monsieur et madame détiennent chacun une police d'assurance de 160 000 \$ sur leur vie, qui leur est fournie par leur employeur. En cas de décès, un tel montant risque cependant d'être trop faible pour permettre de générer suffisamment d'argent pour les besoins futurs du conjoint survivant. Il y aurait lieu d'augmenter la valeur de la couverture d'assurance. **■**

Propos recueillis par François Pouliot

EXPERTE INVITÉE



Karine Turcotte est gestionnaire de portefeuille chez Gestion de portefeuille stratégique Medici, une firme de Saint-Bruno.